



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 055

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 046-214600892-20230705-2023_055-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.06.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mme DAVID, M. ROUCH,
Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés : M. ROTTIER, Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.
Absents : Mme DELAIR, M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8

OBJET

TARIFS CANTINE SCOLAIRE COMMUNALE

Monsieur le Maire, président du CCAS, propose aux membres de
l'assemblée, une augmentation des tarifs de la cantine scolaire communale
pour la rentrée 2023-2024 à savoir :

- repas classe élémentaire : 3 €
- repas adulte : 5 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent à
l'unanimité les tarifs proposés applicables dès le 1er septembre 2023, jour de
la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 10/07/2023

Publié ou notifié

le 10/07/2023

